



Grille d'analyse de la Fondation Nicolas Hulot pour décrypter le futur accord de Paris

issue de notre dossier de presse COP21 : Réussite ou échec ? (23/11/15)

| SUJETS | 5 NIVEAUX D'AMBITION | | | | | POURQUOI EST-CE IMPORTANT ? | OU EN EST-ON ? |
|---|---|---|--|---|--|---|---|
| | Pas à la hauteur | Minimal | Acceptable | Bon accord | Ambitieux | | |
| Révision à la hausse des engagements nationaux | Pas de mention explicite de la révision régulière des engagements | Bilan obligatoire des INDC tous les 5 ans et mise en perspective avec les trajectoires de réchauffement (notamment à 2°C) | + Interdiction de revoir à la baisse sa contribution (pas de backsliding) | + Pays doivent réviser leurs INDC après chaque point d'étape / bilan pour converger vers la trajectoire 2°C. + Groupe de pays (G20 par exemple) s'engage à révision dès 2017 (*) | Révision INDC post-2020 commence dès 2017-18 pour tous les pays pour réduire l'écart (+ de 10GteqCO ₂) qui existe entre les contributions actuelles et la cible 2°C compatible | <i>Point essentiel compte tenu de l'écart entre INDC actuelles et ce qu'il faudrait pour limiter réchauffement à +2°C</i> | <i>La déclaration Chine-France et la pré-COP ont permis d'avancer. Mais l'Inde et l'Arabie Saoudite notamment ont bloqué une formulation ambitieuse au G20.</i> |
| Financements post-2020 & place de l'adaptation | Pas d'engagement | 100 milliards plancher pour la période post 2020 | Engagement collectif des pays développés sur les financements publics >100 Md\$, Reconnaissance des engagements des pays émergents voulant et pouvant contribuer (willing to do so) | + trajectoire financements + objectif spécifique sur l'adaptation = 50% des financements publics climat, (i.e. plancher de 30 à 35Md\$ en 2020) | + Mécanisme de révision à la hausse des engagements des pays développés sur les financements publics climat tous les 5 ans, en liaison avec le mécanisme de révision des INDC | | <i>Discussions difficiles entre pays développés et émergents.</i> |
| Prix du carbone | Aucune mention dans l'accord | Référence dans le préambule, à l'importance du prix du carbone pour une réduction efficace des émissions | + Formulation dans le corps de l'accord d'une recommandation visant à mettre en place des mécanismes de tarification du carbone avant 2020 | + Formulation plus ambitieuse | + Engagement volontaire d'un groupe de pays vers un « corridor carbone » en annexe de l'accord (ou dans une autre partie de l'alliance de Paris)(*) | | <i>40 pays ont mis ou vont mettre en place des mécanismes, taxes ou marchés, de tarification du carbone.</i> |
| Pertes et dommages | Suppression du paragraphe | | Rédaction actuelle proposée par le G77, avec référence à la décision de Varsovie | | Ajout de la notion de compensation | <i>Vulnérabilité des petites îles et pays les moins avancés</i> | |



| | | | | | | | |
|--|--|--|---|--|---|---|--|
| Actions & Financements pré-2020 | | Bilan des engagements/progrès réalisés pré-2020 avant 2017 et renforcement des actions menées sur la période | + Ajout objectif spécifique sur la part des financements climat (100 Md\$) dédiés à l'adaptation pour répondre aux besoins des pays les plus vulnérables >30 Md\$ | + Valeurs cibles sur la mobilisation financements atténuation et adaptation 2016 et 2018 (ex : 25 ou 30 Md\$ pour l'adaptation en 2018, 80 Md\$ financements climat en 2018) | | <i>Efforts actuels pas à la hauteur</i> | |
| Ambition | | | | Objectif 1,5°C plus affirmé | Objectif 1,5°C (au lieu de 2°C) assumé | <i>Récents alertes scientifiques sur impact déjà fort à 2°C, notamment pour les petits Etats insulaires</i> | |
| Objectif de long terme | | Formulation objectif long terme très générique, aucune mention aux énergies renouvelables (y compris comme l'un des moyens parmi d'autres) | Renouvelables cités dans le rapport, par exemple dans le préambule | Objectif clair dès 2050 | Objectif clair sur le basculement vers une société 100 % énergies renouvelables | | |
| Terres agricoles & forêts | | | | Renforcement des outils et mécanismes de lutte contre la déforestation et reforestation (*) | En annexe de l'accord (ou dans l'agenda des solutions), objectif de restauration et de reconquête des sols dégradés, en particulier en agriculture (en garant de la souveraineté alimentaire comme un préalable) et dans les zones humides, avec des mécanismes financiers liés (*) | <i>C'est dans les secteurs agriculture et forêts que résident les potentiels d'actions les plus importants d'ici 2020 (de 2,4 GteqCO₂ à 8,5 GteqCO₂).</i> | |
| Accord juridiquement contraignant | | Transparence | Procédures de communication, de vérification et révision à la hausse | Un accord qui oblige à communiquer sur les politiques mises en œuvre et leur adéquation aux objectifs | | | |

Aide à la lecture :

- le signe « + » en début de case signifie que cela s'ajoute au niveau précédent

- (*) signale que certains des sujets et initiatives peuvent être portés dans des initiatives à côté de l'accord, dans les autres parties de l'Alliance de Paris